

**Association pour la restauration et la valorisation
du patrimoine de Pulligny (association RVPP)**
Comment adhérer, comment verser vos dons

► 1. **Vous souhaitez adhérer à l'association** : retournez le bon ci-dessous, rempli et signé, accompagné d'un chèque de 10 € (membre actif de l'association), ou 50 € ou davantage (membre bienfaiteur), **libellé à l'ordre de RVPP**,

remis sous enveloppe libellée « Association RVPP » au secrétariat de mairie de Pulligny, ou remis à l'un des membres du bureau de l'association :

Jean François Ruth, président, 42 rue de Ceintrey, 54160 Pulligny

Monique Mangin, trésorière, 2 rue de Ceintrey et Rémy Alizant, trésorier-adjoint, 8 ch de Noisillon

Michèle Vazeux, secrétaire et Alain Demaret, secrétaire-adjoint, 20 rue de la Rouotte

Laurence Alizant, membre du bureau, 4 rue de Revry,

Michel Leturcq, membre du bureau, 10 rue du Grand Mont.

Vous recevrez, si vous le souhaitez, les statuts et le règlement intérieur de l'association et vous serez invité(e) aux assemblées générales (au moins une par an) et aux animations de l'association ;

► 2. **Vous souhaitez simplement effectuer un don** pour les travaux de restauration de 5 à 100 €, ou davantage : retournez votre bon et votre chèque **libellé à l'ordre de RVPP**.

Vous pouvez aussi naturellement adhérer (10 €) **et** faire un don pour la restauration des oeuvres

Dans tous les cas, aucun versement en liquide : juste un chèque libellé à l'ordre de RVPP.

Un récépissé vous sera adressé après encaissement, portant le montant de votre versement.



Bon à adresser à un membre du bureau

**Association pour la restauration et la valorisation
du patrimoine de Pulligny (association RVPP)**

Appel à adhésion et/ou à souscription publique

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Adresse internet

(utilisation de vos coordonnées strictement interne à l'association pour la remise de votre récépissé, après encaissement de votre chèque, et pour les invitations par mail ou SMS sans frais postaux)

cochez les cases correspondant à vos choix

demande à recevoir les statuts et le règlement intérieur (si possible par internet)

adhère à l'association et verse une cotisation annuelle

de 10 € (membre actif de l'association)

de 50 € ou davantage (membre bienfaiteur)

effectue un don de à l'association RVPP pour la restauration et la valorisation du patrimoine de la commune de Pulligny.

le

Signature